



## BULLETIN D'ADHESION - APPEL DE COTISATION 2010

L'an dernier, les syndicats FO du TRESOR PUBLIC et des IMPÔTS se sont réunis afin de former un nouveau syndicat : FO DGFIP. Fort de sa présence et de son expérience dans les deux anciennes Directions, notre nouveau syndicat continuera à défendre vos intérêts matériels et moraux, individuels et collectifs.

Fin 2007, vous nous avez témoigné votre confiance en votant massivement pour nous aux CAP locales et nous sommes le seul syndicat en Vendée présent dans toutes les CAP locales des 2 Directions.

Quel que soit votre grade (Cadre A, B ou C), des élus de la section FO seront présents partout pour vous représenter dans toutes les instances paritaires départementales (CAPL, CTPL, CHS, CDAS). Fort de leur expérience, ils continueront à défendre vos intérêts individuels et notre outil de travail. Contrairement à certaines idées reçues, l'action syndicale peut avoir une influence réelle sur le cours des événements.

Sans adhérent, et donc sans cotisation, les moyens d'action du syndicat sont nécessairement limités. Ensemble, nous pourrions contrer efficacement certaines dérives de nos dirigeants qui nous provoquent chaque jour un peu plus : refus de rattraper notre pouvoir d'achat, suppression d'un jour férié et des jours comptables, fermetures progressives de trésoreries (depuis 2006 : L'Hermenault, Angles, Palluau, Les Essarts, Mareuil sur Lay), création de la DGFIP, fusion CDI-CDIF, création des SIP, etc...

Etre militant, c'est avant tout faire preuve de générosité et de combativité pour défendre nos droits individuels et collectifs, avec le soutien d'une organisation syndicale nationale indépendante et structurée, qui est en mesure de vous défendre avec efficacité à tous les niveaux :

### Au niveau départemental :

\* Face au Directeur Départemental des finances Publiques (ex TPG/DSF) : notre section FO DGFIP 85.

\* Face au Préfet : l'Union Départementale FO (dans laquelle nous siégeons).

### Au niveau national :

\* Face au Directeur Général des Finances Publiques : notre syndicat national (FO DGFIP).

\* Face au Ministre des Finances : la Fédération des Finances (FO Finances).

\* Face au Ministre de la Fonction Publique : la Fédération Générale des Fonctionnaires (FGF FO)

\* Face au Gouvernement : la Confédération Force Ouvrière (représentée par Jean Claude MAILLY).

Etre syndiqué, ce n'est pas être différent, c'est vouloir faire aboutir nos revendications. Certains pensent sans doute que le montant de la cotisation annuelle est trop élevé, mais il ne faut pas oublier que 66% de celle-ci est désormais déductible de l'impôt sur les revenus. Des facilités de paiement sont également proposées, il est possible de fractionner son versement sur l'année.

Sans cette cotisation, notre organisation ne pourrait plus fonctionner correctement. Votre cotisation est répartie dans toutes ces différentes structures. Au niveau local, la part que nous conservons pour la section nous permet de fonctionner :

\* Edition de tracts départementaux et de comptes-rendus des CAPL, CTPL, CHS et CDAS.

\* Achat de consommables (papier, cartouches d'imprimante, etc...)

\* Organisation régulière de permanences syndicales sur tous les sites.

\* Déplacement à la demande sur les sites rencontrant des difficultés.

Cette solidarité nous permet d'exister et de venir à votre rencontre pour pouvoir vous défendre de manière efficace.

Ces déplacements nous permettent le cas échéant de faire remonter l'information vers la Direction et si nécessaire de faire pression sur celle-ci pour que certains problèmes soient pris en compte plus rapidement.

Cette année encore, nos cotisations départementales seront indexées sur le point d'indice et seront proportionnelles à la quotité du temps de travail, ce qui nous semble juste et équitable pour tous.

**Sans cette cotisation, nous ne sommes plus rien, elle nous permet d'exister et ainsi de pouvoir vous défendre !**

En 2009, une nouvelle section syndicale a été créée : **FO DGFIP 85**, regroupant FO TRESOR 85 et le SGI FO 85.

**Marcel NAVARRO, Secrétaire Départemental (Fiscalité Immobilière / La Roche sur Yon / 02 51 45 11 62)**

**Sébastien LIEVRE, Secrétaire Départemental Adjoint (TP Cardijn / La Roche sur Yon / 02 51 24 19 10)**

-----  
Si vous souhaitez adhérer, bien vouloir nous retourner rapidement le coupon ci-dessous (au Secrétaire ou au Trésorier).

NOM : GRADE et INDICE : QUOTITE TEMPS DE TRAVAIL :

PRENOM : AFFECTATION : SIGNATURE :

PAIEMENT :     1fois             2fois             3fois             4fois  
                          paiement immédiat             paiement différé

**Rappel : Depuis 2005, la réduction d'impôt sur la cotisation syndicale est désormais de 66% au lieu de 50%**